



COMMUNIQUE

L'inflation ne cesse d'augmenter alors que la valeur du point est bloquée depuis 2017. En 6 ans, de 2017 à 2022 la perte de pouvoir d'achat des salariés de la MSA atteindra près de **9%**, ce qui constitue une situation intolérable.

Dans le même temps, et malgré des coupes drastiques et aveugles dans les effectifs (à hauteur de 25% en 15 ans), les employés et cadres de la MSA ont pourtant démontré un engagement sans faille et ont répondu à toutes les demandes, que ce soit dans le cadre des réorganisations successives ou pendant ces 2 années de crises sanitaires.

Attaché à un service rendu de qualité, les salariés de la MSA ne peuvent être continuellement utilisés comme « variable d'ajustement » des politiques institutionnelles.

Les efforts fournis depuis tant d'années exigent, au minimum, le maintien du pouvoir d'achat, l'amélioration des conditions de travail avec l'arrêt des suppressions de postes et le respect des droits conventionnels et législatifs.

Devant l'absence totale de prise en compte de nos demandes légitimes et réitérées depuis de longues années, les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO et UNSA de la MSA ont déposé un préavis de grève nationale pour le **17 mars 2022** afin d'appuyer les revendications suivantes :

- L'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation cumulée depuis 2017,
- La révision des dispositions de la convention collective relatives aux salaires, afin de porter la rémunération minimale conventionnelle à un niveau au moins équivalent au SMIC,
- La défense de l'emploi garantissant la continuité des missions de service public,
- L'amélioration des conditions de travail dans le réseau des caisses de MSA.

Les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO et UNSA appellent l'ensemble de leurs sections syndicales à préparer sans tarder cette journée de grève et de mobilisation, dans la perspective de la CPPNI du 30 mars 2022, qui abordera la question des salaires.

Paris, le 07/03/2022